

Conseil communautaire du 27 septembre 2016 – 18h30 – SAINT ETIENNE D'ORTHE
Compte-rendu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint Etienne d'Orthe, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Etaient présents : R. Bacheré, C. Damiani, , C. Mendes, P. Ducarre, B. Dupont, J.Y.Gassie, S. Lasserre, F. Lahillade, D. Moustié, C. Fortassier, I. Cailleton, I. Dupont-Beauvais, M. Etcheverry, D. Ladeuix, A. Siberchicot, M. Trilles, M. Daverat, D. Sakellarides, M. Capin, T. Etcheberts, T. Guillot, A. Boulain, M.M Lescastreyres, S. Disczaux, V. Brethous, D. Dufau,

Excusés : G. Pomiers, R. Ducamp, E. Labaste

Secrétaire de séance : S. Disczaux

18h50 arrivée de M. Lasserre et Mme Mendes

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 SEPTEMBRE 2016
 2. Finances et moyens
 3. Développement économique
 4. Urbanisme
 5. Ressources humaines
 6. Point Fusion communautés de communes
 7. Fixation du lieu du prochain conseil communautaire
-

Mme Disczaux souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Communautaire.

M le Président demande si des pouvoirs ont été donnés. Aucun pouvoir de donner pour cette séance.

M le Président propose d'ajouter un point concernant le recadrage des financements du programme d'Ondes et Lumières.

Pas d'objection. Ce point est donc rajouté à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu conseil communautaire du 6 septembre 2016 :

Mme Dupont-Beauvais souhaite ajouter, à la suite de « Elle rappelle que Peyrehorade a déjà vécu une situation similaire au moment des réélections et de la non création d'un poste de vice-président pour Peyrehorade. », « cette situation s'est installée depuis mars 2014. »

On complètera la demande.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Finances et moyens

a - Ondes et Lumières

M le Président fait un rappel de ce qu'est Ondes et Lumières et ce que cela représente. Le programme est implanté à Sorde.

Il présente le nouveau budget suite à des modifications du montant de subventions allouées et rappelle qu'un budget prévisionnel avait déjà été voté.

M Sakellarides demande en quoi consiste la médiation.

M le Président lui répond qu'il s'agit du travail réalisé avec le réseau des écoles et notamment le lycée Jean Taris.

M Sakellarides demande en quoi consiste la technique.

M le Président lui répond qu'il s'agit des lumières, et de tous les frais relatifs à la période d'exposition entre mai et octobre. Y est également intégré l'engagement des propres agents de la CCPO afin d'être valorisé dans le budget.

M Sakellarides demande si la participation de 20 000 euros de la CCPO était la somme prévue à la base.

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui répond que oui, la somme n'a pas changé.

Mme Lescastreyres précise que la commune de Sorde L'Abbaye prête une salle à titre gratuit.

M Capin demande si une estimation de la valeur des agents a été faite. *(sur le temps de travail)*

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui répond par l'affirmative et ce, afin de le valoriser dans le plan de financement. Le détail pourra être transmis, de même pour la fréquentation du programme qui avait été demandée lors du dernier conseil communautaire, qui pourront être présentés lors d'un prochain conseil communautaire.

M Capin ajoute qu'il ne s'agit donc pas directement de 20 000 euros puisqu'il y a du temps de régie inclus.

M le Président approuve, effectivement du temps de salaire est inclus au montant.

Mme Trilles demande si la CCPO fait appel à des sponsors pour subventionner le programme.

M le Président répond par la négative.

Mme Dupont-Beauvais demande s'il s'agit là d'une volonté de ne pas en chercher.

M le Président précise qu'ils n'ont pas réfléchi à ce genre de financement pour cette programmation. Il avait été fait appel à du mécénat pour la partie des travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité

b - DETR 2017- MSAP

Il est proposé de présenter la phase 2 de l'opération de construction de la MSAP à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

M le Président rappelle que le financement a été tranché en deux temps, sur deux années. Le document fourni reprend les montants. Aujourd'hui, la demande porte sur la partie 2, soit l'aménagement intérieur et extérieur pour un montant de 1 020 461 euros qui représente uniquement la partie éligible à la DETR. La Communauté de communes fait une demande à hauteur de 45%.

18h50 arrivée de M. Lasserre et Mme Mendes

M le Président rappelle que la CCPO a à sa charge : 1 072 605,98 euros.

M Capin demande si, sur le FCTVA, la Communauté de Communes a prévu de le financer sur un crédit. Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui répond que non, le financement se fait sur fonds propres.

Mme Cailleton ajoute qu'il est récupéré trimestriellement contrairement aux communes ~~qui le récupèrent tous les deux ans.~~

M Siberchicot demande où en sont les travaux. M le Président lui précise que le chantier a commencé le 13 septembre 2016. M Sakellarides ajoute que la grue va être montée, l'autorisation est faite.

M le Président informe les conseillers que dans le cadre d'une labellisation, la Communauté de communes pourrait percevoir des financements publics sur le fonctionnement de la MSAP. Au niveau des conventions, les retours des principaux futurs partenaires comme pôle emploi ou la caf ont été reçus.

Pour ce qui concerne les travaux, les financements publics s'élèveraient à plus de 50% du coût global du projet de travaux (honoraires compris).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

c - Décision modificative n°1 budget principal

Dans le cadre de la programmation culturelle, une exposition intitulée « des Chemins vers Compostelle à l'itinéraire Culturel Européen » va être louée par l'Agence de Coopération Interrégionale et Réseau « Chemin de Saint-Jacques de Compostelle » au Monastère. Il s'agit de louer une exposition qui sera installée à Sorde L'Abbaye. Une caution de 700 euros est demandée. Elle sera récupérée après le passage de l'exposition.

Mme Cailleton demande si l'exposition sera mise en place l'année prochaine. Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui répond que l'exposition est prévue pour la fin d'année. Elle est en lien avec les temps des bâtis.

Dans le cadre du reversement du FPIC et de l'attribution d'un forfait TAP aux communes, une décision modificative est nécessaire afin de reverser la part aux communes. M le Président ajoute que le FPIC a permis de financer un grand nombre d'actions comme cela avait été prévu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

d - TAP : forfait et service commun

Compte tenu de la décision prise concernant le FPIC, la participation au forfait TAP de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe aux communes proposée est la suivante :

- 60 euros pour les élèves de la Petite Section à la Grande Section
- 45 euros pour les élèves du Cours Préparatoire au Cours Moyen 2

Mme Trilles demande qui a transmis le nombre d'élèves inscrits aux TAP. Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui répond que les données ont été transmises par les communes qui avaient été toutes contactées par Mme Gimenez. Elle ajoute que le versement sera fait en une fois d'ici la fin d'année 2016.

Mme Trilles pense que les chiffres concernant Peyrehorade ne sont pas exacts. Le nombre d'élèves serait plus important. Ce sont les élèves qui restent à la cantine qui vont au TAP, et le chiffre annoncé lui paraît bas.

M le Président propose que chacun vérifie, et si un écart est constaté, il propose de revoir les montants et de le délibérer ultérieurement, si aucune anomalie n'est constatée, il propose de le valider.

Mme Cailleton demande si l'atelier jardinage existe toujours. Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui lui répond qu'il y en a toujours un peu sur Peyrehorade.

Après vérification, la proposition est adoptée à l'unanimité.

e - Subvention pour le centre culturel

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 350 euros au centre culturel pour la conférence organisée dans le cadre des journées du Patrimoine.

Le centre culturel a demandé à la Communauté de Communes de participer au financement de la journée réussie qui a eu lieu dans le cadre des journées du patrimoine.

M Bacheré demande si c'est le centre culturel qui a demandé la somme de 350 euros.

M le Président précise que non, c'est un montant qui a été proposé et discuté en bureau. Il s'agit ici d'un complément de subvention puisqu'une subvention de 3000 euros avait déjà été attribuée à l'association.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Développement économique

a - Gestion du multiple rural d'Hastingues

Suite à la mise en concurrence du 29/10/2015 au 30/11/2015, la commission de délégation de service public (DSP) du 09/02/2016 a constaté qu'aucune candidature n'a été déposée pour la DSP du multiple rural d'Hastingues. Elle a décidé de recourir à une procédure de négociation directe. Les travaux de rénovation étant finalisés au sein du multiple rural, M le Président propose une négociation directe, c'est-à-dire que les personnes viennent directement et se proposent. Il s'agit toujours d'une délégation de service public mais ils sont libres de prendre une personne qui pourrait se présenter. La candidature intéressante d'un couple est entre les mains de la CCPO. Il rencontre le bureau la semaine prochaine pour présenter leur projet. Si ce dernier est convaincu, il pourra continuer.

Mme Dupont-Beauvais demande si ce couple s'est présenté spontanément.

M le Président précise qu'ils ont découvert le projet sur le bulletin local.

Mme Dupont-Beauvais demande s'ils ont une expérience professionnelle.

M le Président répond que lui est cuisinier, il travaille à Urt dans un restaurant, il semble motivé. Elle, est serveuse. Ils vivent à Guiche. M le Président rappelle que le multiple a été reconditionné avec une salle un peu agrandie et une cuisine. L'objectif est donc de trouver quelqu'un avec une expérience pour valoriser l'espace. Ce couple sera reçu par le bureau dans les jours qui viennent.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b - Règlement d'utilisation de la salle des ateliers solidaires

Il est proposé un règlement d'utilisation de la salle des ateliers solidaires de Peyrehorade pour les entreprises voulant y exercer une activité rémunérée comme par exemple une formation.

M le Président explique que la Communauté de Communes reçoit des demandes pour être louer. Cela ne concerne donc pas les associations ni les particuliers.

L'idée est de poser un cadre pour pouvoir répondre aux demandes.

Mme Trilles soulève un autre problème : les personnes se garent dans un virage de manière anarchique, avenue du Boudigau. C'est très dangereux. De plus, il y a quelques tracteurs qui passent, ce n'est pas toujours facile. Il faudrait leur demander d'y faire attention.

M Daverat demande si les entreprises de la communauté de communes de Pouillon sont comprises dans ce système-là. M le Président lui répond que non, à ce jour, ce projet ne concerne que les entreprises sur le Pays d'Orthe. Si demain, il y a une entreprise de la communauté de communes de Pouillon qui fait une demande, il faudra revalider un nouveau cadre, ce sera à débattre. Il rappelle que tout le patrimoine bâti sera demain le patrimoine de la nouvelle communauté de communes.

La proposition est validée à l'unanimité.

4. Urbanisme

Il est proposé de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures sur les communes de Sorde l'Abbaye, sur les zones U et AU, et Oeyregave, pour la totalité du territoire. Les clôtures de moins de deux mètres ne sont pas soumises au régime des déclarations préalables.

M Lasserre ajoute qu'il s'agit de se conformer au PLU.

Mme Cailleton demande ce que prévoit le PLU. M Lasserre précise : un bâti sur 90 cm. Il ajoute que l'objectif est de ne pas avoir des murs de deux mètres.

M le Président ajoute qu'ils n'avaient pas conscience du fait que la déclaration préalable ne soit pas obligatoire en deçà de deux mètres.

M Lasserre conclut en disant qu'il s'agit de précisions complémentaires qu'il faut impérativement poser, les déclarations préalables seront donc systématiques.

La proposition est votée à l'unanimité.

5. Ressources humaines :

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'un agent technique, Gilles Lahillade, il est proposé au Conseil de supprimer le poste actuellement occupé par l'agent (adjoint technique de 2ème classe) et de créer le poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 1er novembre 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Proposition du lieu du prochain Conseil Communautaire : Saint Lon Les Mines

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. PLUI

M le Président rappelle que beaucoup de réunions sont organisées jusqu'au prochain Conseil communautaire. Il insiste sur l'importance des réunions PLUI et de la nécessité que chaque élu s'investisse pour que toutes les communes soient représentées. Les techniciens assurent un travail indispensable mais il faut également que les communes soient là pour en discuter et ne pas perdre le fil des discussions.

8. Point information fusion

- **CDCI**

M le Président informe que l'après-midi même, s'est tenue une réunion avec la commission CDCI qui a validé le périmètre pour le regroupement tel que posé par Madame le Préfet à l'époque. Concernant la fusion de Montfort et Mugron, le vote majoritaire a été pour l'amendement. La communauté Coteaux et Vallée des Luys restera seule.

- **Statuts**

De notre côté, M le Président informe les conseillers que les statuts qui avaient été proposés à la sous-préfecture nous sont revenus. Le Préfet les propose avec la déclinaison des compétences telle que présentée dans la loi. Un travail de relecture sera fait avant de les valider complètement.

- **KPMG**

M le Président remercie les communes et notamment les secrétaires de mairie qui ont transmis les informations nécessaires à KPMG. Il rappelle que la demande est d'évaluer ce que représente la

Grande Section, qui ne fait pas partie des compétences actuelles de la CCPO, pour voir demain ce que cela représenterait en terme de transfert de charges. Côté CC de Pouillon, le même travail est réalisé mais porté sur l'ensemble des classes de maternelle. KPMG est revenu vers les mairies afin de lever quelques incompréhensions. Une réunion s'est tenue vendredi dernier : il manquait certaines communes, ce qui est embêtant. Il s'agit de préparer au mieux la fusion.

- **Voirie**

M Lasserre explique que là aussi un travail est en cours. Un état des lieux a été fait. Il est demandé à KPMG de chiffrer les dépenses à hauteur de ce que fait la communauté de communes de Pouillon : les bandes de roulement (agglomération et hors agglomération) et les bas-côtés (hors agglomération) pour résumer. Ils ont consulté des communes pour savoir comment ils évaluaient le temps de travail des agents. Cela paraît très compliqué : sur les heures données, toutes les communes ne réalisent pas les mêmes choses. D'autre part, une donnée supplémentaire est à prendre en compte : le coût du matériel. L'amortissement pollue un peu l'analyse de KPMG qui a du mal à harmoniser les informations. Devant ces difficultés, la méthode de travail a été revue : le budget sera calqué sur la compétence de la communauté de communes de Pouillon.

M Siberchicot informe qu'à la communauté de communes de Pouillon, il s'agit d'un forfait.

M Lasserre signale que dans un premier temps, il faut évaluer le transfert de charge puis dans un second temps, une commission de transfert de charges se prononcera sur cette répartition. Certaines dépenses sont difficilement appréhendables : par exemple, l'achat de panneaux. Certaines communes en achètent beaucoup, d'autres pas. La fluctuation est difficilement appréhendable.

M le Président précise que le forfait de la communauté de communes de Pouillon est de 430 euros au km à chaque commune.

M Etcheberts demande si la compétence sera effective au 1er janvier 2017.

M le Président lui répond que non. Il n'y aura pas de transfert de charges avant le renouvellement. La nouvelle Communauté de Communes fonctionnera de la même manière : Pouillon continuera à verser sa part et la CCPO également pour l'année 2017

M Dufau demande à quoi correspondent les 430 euros.

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui indique que la somme est versée pour l'entretien des bas-côtés, chaque commune s'organise ensuite comme elle le souhaite.

M Dufau demande si ce budget est suffisant.

M Lasserre lui indique que si ce n'est pas suffisant, la commune paie.

M Dufau demande si le matériel utilisé est propre à chacun.

Messieurs Dupont et Lasserre répondent que cela dépend des communes.

M Lasserre signale que jusqu'à l'an dernier la somme allouée était de 530 euros. Le budget a diminué de 100 euros. Il ajoute que si la commune fait appel à une entreprise, elle perçoit la somme de 320 euros. Normalement, la compétence doit se transférer avec le transfert de charges.

M Dupont demande si la signalisation est également comprise dans les 430 euros. M Lasserre signale que ce point est à revoir. M Daverat demande pourquoi la signalisation n'est pas comprise dans le prix.

M Lasserre répond qu'à ce jour, ils ne l'ont pas. A la communauté de communes de Pouillon, ils ont tout, hors agglomération : le curage des fossés, l'apport de cailloux, etc. Il faudra évaluer ce que ne paie pas la communauté de communes et si le forfait à reverser ne concerne que le fauchage.

M Sakellarides souligne le fait que la signalisation verticale coûte très cher à la commune.

M Lasserre répond que si la compétence est prise, c'est la communauté de communes qui paiera. Il faut évaluer le coût du transfert.

Mme Cailleton demande comment s'organise le fauchage.

Messieurs Daverat et Lasserre répondent cela dépend du propriétaire de la chaussée : si la chaussée est d'intérêt communautaire ou départemental.

M Bacheré ajoute que bien qu'il ne donne rien, il est possible de signer une convention avec le département pour faucher.

- **CIAS**

M le Président informe les conseillers qu'un groupe de travail composé d'élus réfléchit au rapprochement des agents des deux CIAS qui demain exerce les compétences aide à la personne et portage de repas.

- **Gestion téléalarme et dossier APA d'aide à la personne**

Les deux communautés de communes ont deux systèmes différents : la communauté de communes de Pouillon a la compétence, la CCPO ne la possède pas, tout est au niveau des communes. Un questionnaire a été distribué aux communes pour évaluer le temps consacré au traitement des demandes. A ce jour, les questionnaires sont à l'étude. Il y aura un débat sur ce point : laisser la compétence aux communes ou la transférer au CIAS. M le Président précise que les élus du Pays d'Orthe défendent la notion de proximité. Il serait souhaitable de la laisser au niveau des mairies.

M Gassie approuve et souligne l'importance de la connaissance des administrés par les secrétaires de mairie. Il précise que la commune de Labatut a connu les deux possibilités : le fait que la compétence soit gérée par la CIAS fait disparaître la connaissance et le contact avec les usagers.

M Lasserre pense que la communauté de communes de Pouillon a dû avoir des avantages à le faire, il faudra trouver un terrain d'entente.

M le Président précise que le fait que la compétence soit au CIAS, cela n'empêche pas des communes de continuer à l'exercer.

M Gassie demande si par rapport à l'évaluation de la voirie, le département n'aurait pas d'évaluation au niveau du coût du fauchage.

M Lasserre précise qu'il faudrait le détail de ce que fait le département pour comparer. Le tarif pourrait être un peu différent : l'amortissement n'ayant pas le même coût.

M Sakellarides précise que le département fonctionne avec du linéaire, et que c'est différent selon les communes.

M Dupont ajoute qu'il ne compte qu'un seul passage dans l'année. Avant il y en avait deux, maintenant qu'un, sans compter les deux passages de broyeurs faits par une entreprise.

M Sakellarides ajoute que chaque commune va travailler différemment.

M le Président indique que tout se jouera dans le choix politique que les élus feront.

M Capin pense que si l'on souhaite résumer, c'est une fausse compétence.

M Gassie souhaite revenir sur le calcul de la compétence maternelle : côté Pays d'Orthe, il convient d'évaluer la charge de la Grande Section, mais qu'en est-il côté Pouillon, une évaluation pour la PS/MS/GS ?

M le Président lui confirme.

M Gassie demande si dans les calculs tous les niveaux sont mélangés.

M Lasserre lui répond que non, les niveaux sont dissociés pour pouvoir évaluer le transfert des charges.

- **Taxe d'habitation et abattements**

M le Président laisse la parole à Mme Lassourelle, DGS.

Le document joint à ce compte-rendu, élaboré par Mme Lassourelle, reprend le contenu de ce qu'elle a présenté lors du conseil communautaire.

Elle ajoute que le travail avec la DGFIP arrive à son terme : pas d'autres simulations possibles avant 2017.

Mme Cailleton demande si ces taux seront votés au moment du budget.

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui répond que cela se fera au moment du vote des taux soit avant le 31 mars soit avant le 15 avril. Elle ajoute que l'année 2017 ne peut être que transitoire. Il faudra que les élus se positionnent sur un autre taux. Sinon, ce seront les abattements communaux qui s'appliqueront. L'idée du COPIL fusion : pouvoir le travailler en concertation avec chacune des communes et prendre des décisions, et ainsi avoir un positionnement pour pondérer l'impact.

M le Président remercie Mme Lassourelle. Il conviendra de revenir sur ce sujet compliqué. Les élus du COPIL fusion le pratiquent depuis 2 mois, les débats ont été longs. Des simulations avec un impact peu important avaient été trouvées mais les élus ont souhaité associer les communes et que chacun puisse prendre ses décisions en connaissance de cause.

Mme Dupont-Beauvais demande si la taxe foncière a été étudiée.

Mme Lassourelle répond que c'est plus simple. Le taux est différencié, le travail est en cours, une marge de manœuvre autour du lissage de taux est possible. La communauté de communes étant la pourvoyeuse de la plus grosse partie de la base fiscale, nous ne sommes pas sur de la multiplication par 2 en terme d'augmentation.

Mme Dupont-Beauvais souligne le fait que les impacts pour le contribuable de la fusion de la région et de la communauté de communes sont à prendre en compte.

Mme Cailleton rappelle que la communauté de communes a déjà connu une période de lissage.

Mme Lassourelle confirme et ajoute qu'avant, le cadre était plus ferme. La période de lissage est entre 4 et 12 ans.

Mme Trilles demande où en est le travail amorcé au sujet des mutuelles.

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui regrette de ne pouvoir avancer sur ces sujets, mais avec tout le travail à mener pour la fusion, le sujet des mutuelles a été mis en attente par manque de temps. Cela reste tout de même dans les projets que la communauté de communes aimerait mettre en place. Elle rappelle qu'il s'agit de mettre en place une mutuelle complémentaire sur l'ensemble des communes du territoire de la communauté de communes pour les habitants.

Fin de séance : 20h17.